



HAL
open science

Économie politique du maintien de l'ordre

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Économie politique du maintien de l'ordre. Antony Burlaud; Alain Popelard; Grégory Rzepki. Le Nouveau Monde. Tableau de la France néolibérale, Amsterdam, 2021, 9782354802301. halshs-03426035

HAL Id: halshs-03426035

<https://shs.hal.science/halshs-03426035>

Submitted on 11 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Économie politique du maintien de l'ordre

Fabien Jobard

Le « maintien de l'ordre », c'est-à-dire les modalités par lesquelles les manifestations ou rassemblements revendicatifs sont gérés par les pouvoirs publics, a subi à partir du printemps 2016 une indéniable et spectaculaire inflexion. Point n'est besoin de rappeler les termes de cette « brutalisation¹ », tant la discussion publique, depuis lors, est animée en France par la question de la « violence policière » : en plus d'une vague sans précédent d'interpellations (environ 12 000) et de condamnations (plus de 3 000, dont un millier d'emprisonnements ferme et 440 mandats de dépôt), on sait que durant le mouvement des Gilets Jaunes, vingt-cinq personnes ont perdu un œil, cinq autres une main et une personne, Zineb Redouane, est décédée des conséquences d'un tir de grenade lacrymogène en pleine tête, alors qu'elle fermait les volets de son appartement, à Marseille le 1^{er} décembre 2018. Jamais pareille répression n'avait été vue en France depuis mai 1968. Un mouvement social que la mémoire collective folklorise et angélise volontiers, mais qui fut un mois d'affrontements particulièrement violents entre protestataires et forces de l'ordre.

Les formes que prend le maintien de l'ordre en France sont pour une grande part le reflet des politiques macro-économiques : d'un côté, la tardive mais profonde désindustrialisation et, de l'autre, la lente puis abrupte imposition d'un « nouveau compromis social », celui de l'ordre néolibéral. Car si l'on fait une histoire parallèle du maintien de l'ordre et des politiques économiques, on distingue d'abord une période de pacification du rapport aux manifestations (années 1970-1990), sur fond de compromis social mais de lente désindustrialisation, période suivie d'un progressif démantèlement de la pacification du rapport aux foules, sur fond d'exacerbation de la crise urbaine (années 2000), avant une vraie brutalisation, sur fond de vraie politique néolibérale, notamment durant « les années Macron ».

¹ Olivier Fillieule, Fabien Jobard, *Politiques du désordre. Police et manifestations en France*, Paris, Le Seuil, 2020.

Le maintien de l'ordre post-68 : redistribution et peur des masses

Mai 68 est un événement fondateur : la rue est un pouvoir et le nombre fait peur. Rappelons cette prémonition (invalidée) de Georges Pompidou, en 1967 : « Si un jour on atteint 500 000 chômeurs en France, ce sera la révolution ». Le pays en compte 590 000 en 1974 lorsque son poulain Jacques Chirac, qui a négocié les accords de Grenelle avec, dit la légende, un revolver en poche, accède à Matignon. Tandis que, de l'autre côté de la Manche, Edward Heath est contraint à la démission par deux grèves particulièrement dures menées par les syndicats de mineurs, Chirac préserve l'ordre public grâce à la redistribution sociale. Il crée diverses allocations (rentrée scolaire, adulte handicapé, parent isolé, etc.) et indemnise les salariés victimes d'un licenciement économique à hauteur de 90 % du salaire brut versé pendant un an. Entre 1970 et 1975, les dépenses sociales augmentent deux fois plus que le PIB².

Cette époque est précisément celle de la « consolidation du modèle français de maintien de l'ordre³ ». À côté de l'institutionnalisation de la manifestation (reconnaissance de sa pleine légitimité, participation d'un nombre toujours plus grand de groupes sociaux et, jusqu'au milieu des années 1970, augmentation du nombre d'événements) se perfectionnent les techniques de gradation de la force, de mise à distance des foules et de formation des « unités constituées » que sont les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) et les Escadrons de gendarmerie mobile (EGM). Les entraînements, notamment ceux qui sont pratiqués au centre de gendarmerie de Saint-Astier en Dordogne, créé juste après Mai 68, veulent éprouver la résistance des agents à l'adversité et renforcer la cohésion de groupe. La tolérance au désordre, certes inégale selon les manifestants, est valorisée et une « gestion patrimonialiste des conflits » se diffuse⁴. Bien sûr, l'infiltration et la provocation (plus souvent le retard opportun de l'intervention policière) restent des techniques de déstabilisation en usage ; l'équipement policier permet encore l'emploi d'armes de guerre, telles les grenades offensives qui coûteront la

² Michel Hau et Félix Torrès, *Le Virage manqué. 1974-1984. Ces dix années où la France a décroché*, Paris, Manitoba, 2020, p. 149-150. Voir, pour une démarche parallèle, Stuart Hall, *Le populisme autoritaire*, trad. fr. H. Saulvage et E. Beerlham, Paris, Amsterdam, 2008, en part. p. 101-173.

³ Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, FNSP, 1996.

⁴ Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, FNSP, 1997, p. 357-364.

vie au militant antinucléaire Vital Michalon en 1977 ; les interventions de policiers, y compris en civil, pour procéder à des interpellations rapides et ciblées, ne sont pas dépourvues de violences... Mais le maintien de l'ordre suit alors un cours conforme à l'institutionnalisation de la manifestation, modalité légitime de participation politique. En tentant d'infléchir brutalement le cours des politiques publiques, les gouvernements Barre (1976-1981) ou Chirac (1986-1988) butteront sur les mobilisations de rue. Avec les révoltes des salariés de la sidérurgie, notamment dans le bassin de Longwy, à la fin des années 1970, la modernisation libérale reste à mi-chemin : l'indexation des salaires sur les prix et les cotisations patronales très élevées sont maintenues. Il faut dire que la mobilisation des ouvriers de la sidérurgie s'avère particulièrement violente : manifestations, certes, mais aussi grèves générales, opérations ville morte, mises à sac de locaux, barrages, séquestrations, sabotage, prise d'assaut du commissariat de police de Longwy (à trois reprises, dont une au bulldozer), tirs aux boulons d'acier et à la carabine sur les CRS (sept sont victimes de tirs d'armes à feu).

La rue contribue donc à maintenir la France sur un sentier macro-économique de plus en plus singulier, où les gouvernements usent pleinement des amortisseurs sociaux. Il en résulte une forte pression sur les cotisations patronales⁵ qui pèse sur les comptes des entreprises et freine l'investissement. Silencieusement, la capacité industrielle française ne se renouvelle plus, perd en compétitivité et finalement se délite au profit du secteur tertiaire, si bien que de moins en moins de postes s'offrent aux jeunes hommes sortant du système scolaire sans qualification – ce que les analystes libéraux appellent dans les années 1990 « la préférence française pour le chômage⁶ ». Premières victimes de cette politique, les immigrés de la « deuxième génération » qui commencent à se manifester collectivement, soit de manière conventionnelle (Marche pour l'Égalité de 1983), soit de manière non-conventionnelle (rodéos, violences urbaines, « étés chauds »). Parmi les élites policières, « la banlieue » devient une préoccupation majeure.

⁵ Sur ce point, économistes patronaux et économistes atterrés se rejoignent : Michel Hau et Félix Torrès, *Le virage manqué, op. cit.* ; Romaric Godin, *La Guerre sociale en France. Aux sources économiques de la démocratie autoritaire*, Paris, La Découverte, 2019.

⁶ C'est le titre d'un article marquant de Denis Olivennes publié dans *Le Débat*, n° 82, 1994, p. 138-153. Significativement, le vrai tournant néolibéral sera celui d'Emmanuel Macron, qui appellera 25 ans plus tard à « collectivement rompre avec ce qui est la maladie française : la préférence pour le chômage » (« La rentrée sera très dure, il faut nous y préparer », *Ouest-France*, 2 juillet 2020).

Sans doute galvanisé par la victoire remportée par Margaret Thatcher sur les mineurs en mars 1985, au terme d'une bataille d'un an qui aura coûté la vie à pas moins de trois personnes, Jacques Chirac, revenu à Matignon en 1986, s'emploie à libéraliser le marché du travail. Mais les manifestations étudiantes de novembre et décembre 1986 contre le projet de réforme des universités freinent brutalement cette ambition. En effet, après la mort de Malik Oussekine le 6 décembre, Chirac déclare une « pause » dans les réformes sociales. En janvier 1987, devant les grèves des cheminots, il retire aussi son projet de nouvelle grille salariale à la SNCF avant de s'incliner à l'élection présidentielle l'année suivante. Cinq ans plus tard, au printemps 1993, ce sera au tour d'Edouard Balladur, alors Premier ministre, de négocier la politique agricole commune à Bruxelles sous la pression continue des manifestations paysannes et de retirer le projet de contrat d'insertion professionnelle (CIP) face aux protestations de la jeunesse. Son successeur, Alain Juppé, abandonnera, quant à lui, son plan de réforme des retraites du secteur public, le 12 décembre 1995, au terme de l'un des plus longs mouvements sociaux de l'après-guerre – avant de perdre les élections législatives, un an et demi plus tard. Pourtant, l'éclatante victoire syndicale contre le « plan Juppé » marque la fin de la manifestation comme acteur (occasionnel, mais décisif) des orientations économiques.

La rue et la périphérie (1995-2015)

Durant le conflit de 1995, Alain Juppé consacre le pouvoir du nombre, en laissant entendre dans le quotidien *Sud-Ouest* que si deux millions de personnes descendent dans la rue, « son gouvernement n'y survivra pas ». Dans les années qui suivent, les gouvernements, feront tout pour délégitimer la manifestation et restreindre le pouvoir des organisations syndicales. Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin déclare sur France 2 le 7 mai 2003 : « Le Parlement doit décider, la rue doit défiler, mais ce n'est pas la rue qui gouverne. » Malgré des cortèges de 1 à 2 millions de Français quelques jours plus tard, son projet de réforme des retraites est promulgué. En 2010, Nicolas Sarkozy affirme : « On ne reculera pas, on ne cédera pas ». Qu'importent les protestations : la loi sur les régimes spéciaux de retraite passe et, candidat à sa réélection en 2012, Sarkozy célèbre son action : « Avec nous, la rue n'a jamais fait la loi dans la République française ». Viendra le tour de François Hollande, pour qui « on ne fait pas une loi en fonction du nombre de manifestants, sinon ce serait la rue qui déciderait », et, sur cette ligne, le nouveau

président fait adopter la loi El Khomri, en dépit de la plus forte mobilisation sociale enregistrée depuis 1995.

La négation de la manifestation revendicative coïncide avec la lente « correction » de la trajectoire macro-économique de la France, qui voit (pour ne prendre qu'un indicateur) la croissance des dépenses publiques réduite à 0,9 % sous le quinquennat Hollande, contre 1,4 % sous le quinquennat Sarkozy et 2,1 % encore sous le quinquennat Chirac⁷. Elle coïncide aussi avec la mutation des politiques policières de maintien de l'ordre. Une érosion d'abord : convaincus que l'ère des mobilisations de masse est close, les gouvernements diminuent le volume des « unités constituées » (CRS et gendarmes mobiles). Quinze des cent vingt-trois escadrons de gendarmerie mobile sont dissous dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques en 2008. Protégés par de puissantes organisations syndicales, les compagnies de CRS sont épargnées, mais subissent une baisse continue de leurs effectifs, du même ordre que celle des gendarmes mobiles⁸. Conséquence : ces unités ne peuvent plus combiner, au cours d'une même opération, des tâches statiques (empêcher l'accès à un pont, par exemple) et des tâches de mobilité et d'interpellation : moins fournies, elles sont désormais cantonnées aux premières. La mobilité est confiée aux équipes de police urbaine, dont les logiques d'action, à l'inverse de celles des unités constituées, privilégient l'initiative individuelle, la recherche de l'interpellation, le corps-à-corps. Les désordres collectifs auxquels leurs agents ont été formés ne sont pas ceux propres aux mobilisations sociales et aux manifestations revendicatives, mais aux « VU », aux violences urbaines.

« Maîtrise budgétaire » et désindustrialisation (dont la traduction brute est le chômage structurel des jeunes hommes sans qualification) combinent leurs effets. En 2002, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, énonçait très exactement la manière dont les élites se figurent la question sociale : « La démocratie apaisée que notre pays connaît depuis de nombreuses années permet aujourd'hui un changement radical de la doctrine d'emploi des forces mobiles. » L'enjeu n'est plus d'encadrer la contestation sociale, mais de mater les révoltes de la jeunesse oisive des banlieues. Des révoltes – qui n'ont jamais vraiment cessé depuis celle de Vaulx-en-Velin en octobre 1990, les soulèvements d'octobre-

⁷ Romaric Godin, *La Guerre sociale en France*, *op. cit.*

⁸ Assemblée nationale, rapport n° 3786, Commission d'enquête sur le maintien de l'ordre, janvier 2021, p. 47-49.

novembre 2005 et surtout les affrontements à Villiers-le-Bel à l'automne 2007 – convainquent les autorités d'agir. Dans un premier temps, elles renforcent l'équipement défensif et offensif des gendarmes et surtout des policiers : flash-balls et lanceurs de balles de défense (LBD) font leur apparition. Par ailleurs, elles multiplient les petites, voire les mini-unités en charge des « violences urbaines » et appelées à être « projetées » sur les lieux d'incidents : compagnie de sécurisation et d'intervention, brigades spéciales de terrain, brigades anti-criminalité (BAC) départementales.

CRS et gendarmes mobiles d'un côté, unités de police urbaine de l'autre n'engagent ni la même culture, ni les mêmes moyens. Un policier : « La violence urbaine, il n'y a pas de sommation. Parce que c'est en réactif, c'est une forme de légitime défense⁹. » Un gendarme : « Les violences de type urbain, ce ne sont pas des manifestations revendicatives. Il n'y a pas de régime de déclaration préalable. Par conséquent, il n'y a pas d'autorité habilitée à employer la force. Dans [ces] violences, on a affaire à des délinquants et la mission première, c'est de faire cesser des infractions et d'interpeller les délinquants¹⁰. » Aux politiques qui renvoient le mouvement social à un passé révolu, fait écho chez les policiers l'idée que les désordres contemporains – les violences urbaines au premier chef – relèveraient de groupes sociaux inemployables, voire inassimilables. Et nécessiteraient d'en finir avec la doctrine de la pacification des foules qui prévalait jusqu'alors. Il faut dire que, dans la période la plus récente, la désindustrialisation n'a cessé de saboter les chances d'emploi des jeunes « de banlieue » : la part de l'industrie est passée, de 2000 à 2018, de 15 à 10 % du PIB (elle est aujourd'hui à 20 % du PIB en Allemagne) et pas moins de 1,5 millions d'emplois ont été supprimés dans l'industrie manufacturière de 1990 à 2020. De son côté, le secteur de l'action sociale n'a cessé d'être précarisé, puis anémié, avec la suppression des emplois jeunes d'abord (2003), des emplois aidés ensuite (2017). À la police, de plus en plus seule, les dirigeants laissent le soin de gérer les dégâts provoqués par ces choix économiques...

La gestion des manifestations est elle-même soumise à deux logiques nouvelles. La première est celle de la « judiciairisation ». Les délits commis en manifestation appellent au mieux une condamnation, à défaut une conduite en garde à vue. Avec la « tolérance

⁹ Entretien avec un commissaire, directeur départemental de sécurité publique, février 2020.

¹⁰ Assemblée nationale, rapport cité, p. 206.

zéro » et la « culture du résultat », le nombre d'interpellations réalisées en manifestation est devenu un trophée brandi par les autorités publiques. La seconde est l'abaissement du seuil de tolérance aux désordres : les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux diffusent des images qui, auparavant, n'étaient au mieux retransmises qu'au journal télévisé de fin de journée, à une échelle le plus souvent régionale. Aujourd'hui, d'éventuels désordres, même de faible intensité, occupent les écrans toute l'après-midi et exercent à leur tour une pression sur le dispositif policier. Le préfet n'est pas à l'abri d'un appel du conseiller du ministre qui, toujours un œil rivé sur les chaînes d'information¹¹, le presse de rétablir l'ordre sans délai.

Dès la fin des années 1990, la captation de l'attention policière par les violences urbaines et la disqualification sociale et politique de la manifestation entraînent donc une brutalisation du maintien de l'ordre, accélérée par la médiatisation et la judiciarisation. Lorsque les années Macron se présentent, ainsi que leur programme de radicalisation économique et sociale, tout est en place pour que cette brutalité s'exprime à plein. Emmanuel Macron, rédacteur du rapport Attali de 2008, l'annonçait dès la première page : « le moment est venu ».

Les années Macron : un modèle néolibéral de police des foules ?

Comme Jacques Chirac en 1986, comme Nicolas Sarkozy en 2007, Emmanuel Macron veut arrimer la France au néolibéralisme, en détruisant les compromis sociaux issus de la Libération (en langage macronien, une « lutte implacable contre les rentes¹² »). Mais, « ouvert à la disruption¹³ », il affirme à la différence de ses deux prédécesseurs une volonté indéfectible de ne pas céder parce que la « démocratie, ce n'est pas la rue ».

Le président Macron emploie la même formule, dès septembre 2017, à la veille d'une journée de mobilisation contre la réforme du code du travail. Cette fin de non-recevoir à la manifestation est une constante chez Macron. Alors que la loi El Khomri sur la « modernisation du dialogue social » suscite de très fortes oppositions, émaillées

¹¹ Le plus souvent, un écran de BFM TV, CNews ou iTélé est partie intégrante du mur d'écrans diffusant les images des caméras de vidéosurveillance dans les salles de commandement policières, qui ont ainsi un œil sur ce qui se passe et un œil sur le récit télévisé de ce qui se passe.

¹² Ce sont là les propos de ses deux conseillers David Amiel et Ismaël Emelien, cités dans Romaric Godin, *La Guerre sociale en France, op. cit.*, p. 147.

¹³ Toutes ces affirmations sont tirées de son livre *Révolution* (2016) et citées dans *ibid.*, p. 140-141.

d'affrontements violents avec les forces de l'ordre, le ministre Macron remet sa démission à François Hollande en l'accusant de céder à la rue sur la question qu'il avait personnellement portée, le plafonnement des indemnités prud'hommales. Sitôt élu sur une base électorale extrêmement ténue (15 % des inscrits au premier tour), il fait adopter par ordonnance ledit plafonnement et ne manque pas de provoquer la colère des centrales syndicales. Face à elles, Édouard Philippe déclare le 9 septembre 2017 : « Les manifestations n'ont pas vocation à changer le contenu des ordonnances » et le président affirme avec des accents résolument thatchériens qu'il ne « cédera rien aux cyniques, aux fainéants et aux extrêmes¹⁴ ». Au printemps 2018, il s'opposera avec la même inflexibilité aux grèves des agents de la SNCF. Une image, une seule, suffit à résumer cette nouvelle doctrine : l'exfiltration du secrétaire général de la CGT lors de la manifestation du 1^{er} mai 2019, sous l'effet de charges policières lancées par la préfecture de police contre le carré de tête syndical. La preuve d'un pouvoir politique qui refuse tout corps intermédiaire et s'installe comme seul énonciateur de la norme et seul garant de l'ordre.

En adoptant des formes de protestation non conventionnelles (occupation de ronds-points, rassemblements sur des lieux interdits comme les Champs-Élysées, volonté de marcher vers/sur le Palais de l'Élysée, destruction de péages, assaut de préfecture...), la mobilisation des Gilets jaunes n'eut rien d'un mouvement social ordinaire. L'absence d'organiseurs, de déclaration en préfecture ou de service d'ordre renforça son aspect « disruptif ». Mené par des professions fortement exposées à la concurrence sur le marché du travail (journaliers, patrons de très petites entreprises, travailleurs indépendants et précaires, chômeurs), le mouvement tourna le dos à des organisations syndicales délégitimées. La désorganisation du mouvement, son avantage tactique sur le terrain, symbolise ce qu'est devenue la manifestation en régime néolibéral : un désordre produit par des années de destruction des corps intermédiaires.

Le « défi de masse » de ce mouvement – pour reprendre une expression des sociologues Frances Piven et Richard Cloward – procède aussi d'une affirmation maintes fois entendue dans ses rangs : « Il n'y a que la violence qui permet de se faire entendre. » Car il ne suffit pas de noter que l'ajustement macro-économique des années 2000 a produit une dévaluation de la manifestation. Il faut aussi constater que les seuls mouvements pouvant

¹⁴ Romaric Godin, *La Guerre sociale en France*, op. cit., p. 166.

revendiquer une victoire furent ceux marqués par les violences. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes a vu le projet d'aéroport abandonné, tout comme la retenue d'eau au Testet après la mort de Rémi Fraisse – sans évoquer, bien sûr, les discours, savants ou moins savants, qui promouvent l'idée que les banlieues sont noyées sous l'argent public parce que leur jeunesse, elle, saurait se révolter¹⁵.

Au final, le mouvement des Gilets Jaunes prit d'emblée l'allure, pour les pouvoirs publics, de mouvements émeutiers ou séditionnels. Face à ceux-ci, on l'a vu, les unités constituées ont rapidement cédé la place aux plus diverses unités de police urbaine, qui ont importé dans le champ de la gestion de manifestation de centre-ville les tactiques, techniques et équipements éprouvés dans les contextes de violence urbaine. L'écrasante majorité des 13 460 munitions de LBD tirées durant le mouvement des Gilets jaunes l'ont été par ces unités¹⁶.

Mais au-delà même des matériels et des manières de faire, les désordres de banlieue pèsent désormais sur le droit de la manifestation. Une loi promulguée le 2 mars 2010 en vue de lutter contre des groupes de jeunes de banlieue (les « JV » des rapports policiers, les « jeunes violents ») comportait deux dispositions qui ont fort opportunément été utilisées durant le mouvement des Gilets Jaunes : d'une part, le délit de « participation à un groupement en vue de commettre » des exactions a permis l'interpellation massive des manifestants (parfois simples porteurs de liquide lacrymal¹⁷), et ce bien loin des lieux de rassemblement ; d'autre part, l'infraction contraventionnelle de dissimulation du visage, élevée au rang de délit après la manifestation du 16 mars 2019 qui vit l'incendie du Fouquet's sur les Champs-Élysées. Ces deux infractions montrent l'opportun détournement vers le champ des manifestations conventionnelles de mesures conçues pour gérer les violences urbaines.

La « brutalisation » du rapport entre la rue et le pouvoir au cours des années Macron n'est pas une rupture. Elle est la traduction policière de la « correction » de la trajectoire des

¹⁵ Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum, « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlement[s]*, n° 30, 2019/3, p. 23-46.

¹⁶ À l'inverse, on ne compte en effet que quatre LBD par escadron de gendarmerie mobile, dont chaque tir suppose l'autorisation expresse d'un superviseur, après accord du commandant de peloton (audition du général Alain Pidoux, 14 octobre 2020, *in* Assemblée nationale, rapport cité).

¹⁷ Voir, sur ce point, les critiques de François Molins, ancien procureur de la République de Paris, lors de son audition le 5 novembre 1990 (Assemblée nationale, rapport cité).

politiques publiques depuis 1995. Le journaliste Romaric Godin compare cette brutalisation à la répression des troubles nés, en Amérique du Sud, de la mise en œuvre des programmes dits d'ajustement structurel¹⁸. La comparaison n'est pas infondée, à deux réserves près : la violence de la réaction policière à la protestation collective ne passe jamais par l'usage des armes à feu ; le « tournant néolibéral » français succède à des décennies de désindustrialisation et d'inemployabilité des jeunes hommes sans qualification, que la police, à mesure que les métiers du social se voyaient sous-financés, est appelée à discipliner. L'actuelle brutalisation du maintien de l'ordre est donc le produit de deux histoires économiques dont les effets se sont révélés explosifs : la désindustrialisation sur le long terme et, ces cinq dernières années, la radicalisation néolibérale des politiques publiques.

¹⁸ Romaric Godin, *La Guerre sociale en France*, *op. cit.*